



BACHELOR RH (BAC + 3)

TITRE RESPONSABLE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES RNCP 37266

ALTERNANCE

Formation en alternance, apprentissage ou stage

Dates de la formation :
de septembre 2026 à juillet 2027

Durée : 1 an – 476 h de formation

Rythme de l'alternance :
→ 1 semaine en centre de formation
→ 2,5 semaines en entreprise si apprentissage ou
40 jours de stage en entreprise sur l'année

Conditions d'admissibilité :
être titulaire d'un BAC+2 (120 ECTS) ou d'un bac
suivi de 3 années d'expérience professionnelle
post-bac dans le secteur tertiaire

Période d'inscription :
de février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de
candidature, entretien et test de positionnement,
et à compter de la signature du contrat
d'alternance

Statuts possibles :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf
exception prévue par la loi
→ Contrat de professionnalisation
→ Stagiaire de la Formation Professionnelle

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises ou organismes prestataires de services RH externalisés
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Secteur public

OBJECTIFS

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'organisation

Mettre en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel

Accompagner les enjeux de la gestion du capital humain

Gérer la paie des salariés et les déclarations sociales

Certification RNCP37266 (**Bac + 3**)

Date d'échéance d'enregistrement : 25/01/2026
(renouvellement en cours)

Certificateur : ECORIS (<https://ecoris.com/certificateur/>)

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la gestion sociale de l'entreprise

Savoir gérer les politiques de RH

Savoir manier avec efficacité les outils et méthodes de la fonction RH

Administrer la gestion du personnel

Savoir conseiller un salarié sur son évolution professionnelle et l'**accompagner** dans cette évolution

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Gestionnaire de l'administration du personnel
- ◆ Responsable des Ressources Humaines
- ◆ Chargé(e) de recrutement
- ◆ Responsable de la gestion des emplois et des carrières
- ◆ Chargé(e) de développement RH

POURSUITE D'ETUDES

Avec le diplôme validé, les diplômés peuvent poursuivre en Master Gestion des Ressources Humaines et également en Master Management des relations sociales.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet personnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Les cours ont lieu en présentiel, des travaux pratiques sont proposés et les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour les travaux de rédaction.

BLOCS DE COMPETENCES

- ◆ Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'organisation en français et en anglais
- ◆ Mettre en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel
- ◆ Accompagner les enjeux de la gestion du capital humain
- ◆ Gérer la paie des salariés et les déclarations sociales
- ◆ Et rédaction d'un mémoire

Date d'ouverture de la première session sur le Campus de Flers : 1^{er} septembre 2025

[InserJeune](#)

Première
session en
2025

Nombre d'apprenants : 4 dont 3 apprentis

Taux d'insertion : sans objet

Taux d'interruption en cours de formation :
sans objet

Taux de rupture avec poursuite d'études : sans
objet

Nombre de candidats présentés à l'examen :
sans objet

Taux de réussite examen : sans objet

Taux de poursuite d'études : sans objet

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025-2026			
Année 3	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC si + favorable	100 % du SMIC ou SMC si + favorable



Accessibilité :

L'établissement se situe à
5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de
handicap ?

Contactez-nous, nous
étudierons les modalités
d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2025, l'aide pour les employeurs est de 5 000€ pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 2 000€ pour les autres. Le montant de l'aide est de 6 000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.

A noter que pour les contrats d'apprentissage préparant un diplôme au moins égal à bac+3, l'employeur aura un reste à charge de 750€.